

L'enfant et ses Droits

Christian Navarro

Rapide chronologie des décisions internationales

- 1919 – Comité de protection de l'enfance. Créé par la SDN (Société des Nations)
- 1924 – Déclaration de Genève des droits de l'enfant. Texte court avec 5 articles.
L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur.
- 1946 – Fonds International des Nations Unies pour le Secours d'Urgence à l'Enfance.
L'UNICEF obtient le statut d'organisation internationale permanente en 1953.
- 1959 – La Déclaration des Droits de l'enfant remplace celle de Genève. Avec 10 articles.
L'enfant devient Objet de Droit mais non encore Sujet de Droit.
- 1979 – Année internationale de l'enfant. Les autorités polonaises suggèrent la rédaction d'une Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), à partir de la Déclaration de 1959.
- 1989 – Adoption à l'unanimité (exceptionnel) par l'AG de l'ONU du texte de la Convention et ses 54 articles, le 20 novembre. Ce jour restera la journée de l'enfant. Signée par tous les pays, cette Convention n'est pas ratifiée par la Somalie et Les Etats-Unis d'Amérique. La ratification nécessite un vote des Parlementaires du Pays, impliquant l'intégration du texte dans le Droit de ce pays. Donc obligation et sanctions possibles.
- 1990 – Ratification par la France. Un des 190 Etats parties qui ont ratifié la Convention.
- 2000 – Loi instituant un Défenseur des enfants, autorité indépendante. Fonction qui existait déjà dans 10 pays. 35 Défenseurs en 2009.

Fonctions du Défenseur des Enfants

La Défenseure des enfants est une **institution de l'Etat, qui a le statut d'Autorité indépendante** afin de pouvoir intervenir de façon neutre et impartiale en faveur des enfants dont les droits ne seraient pas respectés.

La Défenseure des enfants **ne reçoit d'instructions d'aucun ministre, d'aucune administration, d'aucune autre institution publique ou privée.** Elle ne peut être poursuivie, recherchée ni arrêtée pour les opinions émises ou les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions (loi du 6 mars 2000). Ce n'est pas une association.

La Défenseure des enfants est **nommée par décret du Président de la République** pour un mandat de 6 ans non renouvelable. Dominique Versini occupe cette fonction depuis le 29 juin 2006. La fonction était occupée par Claire Brisset de 2000 à 2006.

Le rôle de la Défenseure des enfants est de **défendre et de promouvoir les droits de l'enfant** tels qu'ils ont été définis par la loi ou par un engagement international comme la CIDE.

Aucune loi concernant les enfants ne peut être proposée sans son avis.

Elle propose des modifications de textes législatifs, réglementaires ou de pratiques.

La défenseure est saisie directement par le mineur ou ses représentants légaux.

Elle identifie les éventuels dysfonctionnements collectifs qui se produisent au détriment des enfants.

Elle met en place des actions d'information.

Elle fait entendre la voix des enfants

La Défenseure des enfants doit rendre un rapport annuel au Président de la République le 20 novembre.

Rapport publié et récupérable sur le site du Défenseur. <http://www.defenseurdesenfants.fr>

Elle travaille avec 27 permanents et 55 correspondants territoriaux et ses 32 jeunes ambassadeurs.

Synthèse des actions menées en 2009

Une première et grande partie de son travail est de répondre aux demandes émanant des enfants et de leurs familles, voire de leurs défenseurs locaux. Plus de 2 000 dossiers ont pu être ainsi traités. Soit par réponse directe, soit par orientation vers le service adapté au problème soulevé.

Saisine par courrier postal ou électronique. Saine gratuite. Plis fermés pour les personnes incarcérées.
La défenseure peut s'autosaisir.

Une autre très grande partie est consacrée à faire connaître ces fameux droits de l'enfant dans tout l'Hexagone, notamment avec sa section des 32 jeunes ambassadeurs. Ils ont pu dans le premier semestre 2009 aller dans 172 collèges, à la rencontre de 24 200 adolescents, les écouter et parler de leurs droits. 10 événements consacrés à l'enfance ont pu être organisés dans le même temps. Des colloques, des forums sont organisés pour rencontrer les jeunes publics et les professionnels.

Enfin, La Défenseure intervient au niveau national.

Elle donne des pistes pour tenter de corriger les anomalies de notre société.

Précarité des enfants : 2 millions considérés comme pauvres (Chiffre plus élevé pour les ONG).

Refus de soins aux titulaires de la CMU ou AME.

Nécessité de restructurer le secteur d'hébergement, traitement et hospitalisation des 900 000 jeunes en difficulté : alcoolisation, suicides, drogues, scarifications, cyberdépendances...sans oublier les autistes ou autres handicapés.

Suicides des adolescents en milieu carcéral.

Problème des « gens du voyage » et de la scolarisation

Elle a conseillé une **meilleure formation du corps médical aux problèmes des adolescents et à la psychologie de l'enfant**, ainsi qu'au repérage des difficultés.

Elle s'est élevée contre l'autorisation de la publicité pour l'alcool sur Internet. Elle était favorable à l'interdiction totale de la vente des boissons alcooliques aux mineurs.

Elle a également promu des réflexions sur les problèmes du Divorce et des difficultés auxquelles étaient confrontées les enfants. Elle s'est aussi préoccupée des problèmes de paternité, d'anonymat...

La défenseure s'est préoccupée aussi, toujours en 2008-2009, **du fichage des enfants.**

Fichiers STIC, JUDEX, FNAEG, FIJAISV, ELOI, EDVIRSP. Qui les connaît ?*

Pour elle, *la finalité de ces fichages doit être clairement justifiée et délimitée.*

Pour elle aussi, *il importe que les dispositifs biométriques, de vidéo-surveillance ou encore de géolocalisation, ne puissent être mis en œuvre que dans le respect de la protection des données et des droits de l'enfant.*

Elle a aussi préconisé la refonte de la Justice pour recentrer tous les problèmes d'un même ado et éviter d'avoir à faire à diverses personnes : juge aux affaires matrimoniales, tutelles, parquet des mineurs, civil, pénal, ... c'est la création des pôles enfance-famille, recommandés d'ailleurs par le Président Nicolas Sarkozy.

Ces informations permettent de mieux saisir l'importance de la fonction de Mme Dominique Versini, actuelle Défenseure des enfants, nommée jusqu'en 2012. Nous comprenons aussitôt l'importance de l'indépendance de cette fonction et nous imaginons les motivations poussant à la dilution de trois grandes fonctions indépendantes au sein d'une nouvelle institution.

Les professionnels psychologues, pédagogues, éducatifs et judiciaires sont certainement plus associés aux difficultés des enfants faisant intervenir la Défenseur des enfants, expliquant leurs réactions immédiates au récent projet gouvernemental.

Ce dossier, écrit avec les informations recueillies sur les sites officiels de la République Française, permettra de mieux comprendre les réactions de Pédiatres du Monde.

Contenu du nouveau projet

La réforme constitutionnelle de juillet 2009 a institué un nouveau Défenseur des droits. Selon le projet, il s'agirait de renforcer et de donner plus de cohérence et de lisibilité à la protection des droits et des libertés des citoyens en le dotant de pouvoirs renforcés.

Cela associe les fonctions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants et de la Commission Nationale de déontologie de la Sécurité (créée en 2000, concerne notamment la Gendarmeries, les Polices Nationale et Municipale et l'Administration Pénitentière, les Douanes...).

Par contre, ne seraient pas de son domaine le contrôle des lieux privatifs et le CGPL (Contrôleur Général des lieux Privatifs de Liberté), ni la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité, créée en 2004), ni la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, créée en 1978). Toutes ces Commissions et Autorités administratives étaient normalement indépendantes des Ministères

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉFENSEUR DES ENFANTS

Défenseur des Enfants

104 boulevard Blanqui 75013 PARIS

Téléphone : + 33 (0)1 53 63 58 51

Télécopie : + 33 (0)1 53 63 58 78

E-mail : webmaster@defenseurdesenfants.fr

Site : <http://www.defenseurdesenfants.fr>

Excellent texte de Patrice Blanc : Les droits de l'enfant. Sur le site de PDM

<http://www.pediatres-du-monde.org/Documentation/Droits%20enfant.pdf>

STIC : Système de Traitement des Infractions constatées : créé en 1994, appliqué en 2001

FNAEG : Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques : créé en 1998.

JUDEX : système JUDiciaire de Documentation et d'EXploitation de la gendarmerie : créé en 1985

FIJAISV : Fichier Judiciaire national automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes : créé en 2004

ELOI : fichier des étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement : créé en 2006, appliqué en 2007

EDVIRSP : remplace le fichier Edwige mort-né. Fichier pour les moins de 13 ans